

VILLE DE GEX



Département de l'Ain

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

**MAIRIE DE GEX
77, rue de l'Horloge
BP 407
01174 GEX CEDEX
☎ 04.50.42.63.10**

2. Procédure :

Marché sans formalité préalable.

3. Objet du marché :

Ville de Gex, mission de maîtrise d'œuvre bâtiment pour la réfection de la toiture de l'école des Vertes Campagnes

4. Caractéristiques principales :

Le projet comprend la réfection de la toiture afin de solutionner les fuites existantes. Le projet consiste également à améliorer l'isolation.

5. Composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

Equipe de maitrise d'œuvre composée d'un architecte mandataire.

6. Retrait des dossiers de consultation :

Le dossier est également téléchargeable sur la plateforme <http://www.voixdelain.fr> , à la rubrique « marchés publics ».

7. Présentation des dossiers :

- Lettre de candidature DC1
- Déclaration de candidat imprimé DC2
- Attestations fiscales et sociales
- Qualifications et moyens techniques de l'entreprise en personnel et matériel
- Acte d'engagement
- CCA
- RC

8. Date limite de remise des offres :

Les offres devront être déposées sur le site de la voix de l'Ain avant le jeudi 19 mars à 14h00 (visite du futur chantier recommandée ; voir contacts ci-dessous).

9. Délai d'exécution des prestations :

Diagnostics et étude été 2020
Permis déposé automne 2020
Travaux automne 2020

10. Renseignements techniques et administratifs :

Les renseignements d'ordre administratif et technique et la prise de rendez-vous pour visiter le futur chantier peuvent être obtenus auprès de la Commune de Gex, aux services techniques : 77 rue de l'Horloge BP 407 – 01174 Gex cedex
04.50.42.63.10 : demander Sylvain MISSE, adjoint au Directeur des Services Techniques,
e-mail : services.techniques@ville-gex.fr (noter « à l'attention de Sylvain MISSE »)

Renseignement(s) sur la plate-forme de la Voix de l'Ain : support technique DEMATIS au 01 72 36 55 48 et en ligne :

<https://www.lavoixdelain.fr/marches-publics.html>

La mairie de Gex n'est pas en mesure de renseigner les candidats par rapport à l'utilisation de la plateforme dématérialisée de la Voix de l'Ain.

11. Sélection des offres :

Lors de l'ouverture des documents administratifs, seront éliminées :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces demandées dûment complétées et signées
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisants.

12. Date de validité des offres :

120 jours.

13. Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Les offres doivent être remises sous forme dématérialisée sur la plateforme
www.voixdelain.fr

14. Modalités d'attribution du marché :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction de critères énoncés ci-dessous :

Critère 1 : la valeur technique au regard du mémoire technique (pondération 35%)

La valeur technique de l'offre présentée par le candidat sera appréciée au regard de :

- l'appréhension du contexte de l'opération
- la méthodologie envisagée par le candidat
- les délais proposés par le candidat pour chacune des phases

Critère 2 : références sur des projets de complexité et de contexte similaire (pondération 35%)

- de réalisation similaire (principalement en toiture)
- de réalisation en site occupé (idéalement écoles)
- Les références de moins de 5 ans.

Critère 3 : le prix des prestations (pondération 30%)

15. Négociation :

S'il le juge nécessaire, le pouvoir adjudicateur pourra décider de mener des négociations, dans les mêmes conditions, avec les candidats de son choix qui lui paraissent présenter des offres économiquement les plus avantageuses.

Le pouvoir adjudicateur pourra choisir de procéder à une négociation avec les candidats au cours d'une audition individuelle. Cette négociation pourra porter sur l'ensemble des conditions du marché sans pour autant en modifier les caractéristiques principales. A l'issue de cette audition, les candidats disposeront d'un délai pour remettre une nouvelle proposition tenant compte des négociations.

16. Date d'envoi à la publication :

Le vendredi 14 février 2020